

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 5 juin 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :	M.	Claude Breault, maire
	MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
		Michel Dubé, conseiller siège 1
	MM.	Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
		Roger Dubé, conseiller # 4
		Elzéar Lepage, conseiller # 6
Absence motivée :	MME	Nadia Sheink, conseillère # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

162-17 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 38.1 Emprunt au fonds de roulement
- 38.2 Site Web
- 38.3 ZAQ
- 38.4 Camping saisonnier
- 38.5 Appui programme nouveaux horizons
- 38.6 Lave-Auto Maison des Jeunes
- 38.7 Réseau de marcheurs
- 38.8 Optimistes-Activité à vélo
- 38.9 AGA de la Maison des Jeunes – 13 juin
- 38.10 Maison des Jeunes – Table à pique-nique
- 38.11 Fossé
- 38.12 Chauffage Pavillon
- 38.13 Association de développement de la Vallée des-Lacs – Quote-part 2017

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2017
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Vacances estivales et prochaine réunion
- 8. Formation élections
- 9. Colloque de zone
- 10. Carrière-sablière
- 11. Suivi - Programmation IECCQ
- 12. Règlement d'emprunt – Avis de motion
- 13. Projet Pavillon
- 14. Emploi étudiant – Animateur (trice) jeux d'été 2017
- 15. Terrain de jeux – Formation sur les camps de jour, tarification, sortie, achats, ..
- 16. Terrain de jeux – Responsable
- 17. Loisirs – Suivi activités, comité, permis d'alcool, assurances...
- 18. Loisirs – Location, travaux à faire, ...
- 19. Soccer – Projet URLS
- 20. Arrosage des jardinières
- 21. Borne de recharge
- 22. Corporation de développement de Lac-des-Aigles – Demande monétaire et assurances
- 23. Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) – Appui 3 projets (marché public, bornes d'information, plate-forme d'observation)

24. *MIMDEI (MIQ) – Plate-forme d'observation*
25. *Pavillon du lac – Demande de location (24 juin et 4-5 août)*
26. *Fabrique – Demande commandite pour souper et soirée 17 juin (Fête des Pères)*
27. *Appui à Pohénégamook*
28. *Renouvellement adhésion SADC*
29. *Antenne collégiale*
30. *Fondation pour la persévérance scolaire*
31. *Bois d'œuvre*
32. *Berce du Caucase*
33. *Appui aux producteurs de lait*
34. *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*
35. *Chemin des Chalets*
36. *Projet de Loi No 122*
37. *Plan d'action AgroÉnergie Coop de solidarité*
38. *Affaires nouvelles*
Période de questions
39. *Clôture de la séance*

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

163-17 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} MAI 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

164-17 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 MAI 2017

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

165-17 5. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants.

COMPTES INCOMPRÉHENSIBLES PAYÉS

Rémunération employés	Total	17 407,50 \$
Chèque # 12313 à # 12357	Chèques de la liste des comptes du 01 mai 2017	
Chèque # 12358 OMBI	Réso 132-17 10% du déficit 2016	1 292,00
Chèque # 12359 Danielle Albert	Réso 141-17 Remb. Envoi collectif pour Marché public	47,74
Chèque # 12360 Soc. Alzheimer du BSL	Réso 143-17 Don marche pour l'Alzheimer	50,00
Chèque # 12361 Loisirs L'DA	Réso 144-17 Aide loisirs pour CONESSI et visa	200,00
Chèque # 12362 Réseau Forêt Bois Mai.	Réso 145-17 Adhésion 2017	100,00
Chèque # 12363 Groupe Chanter la Vie	Réso 147-17 Aide voyage en Bretagne	100,00
Chèque # 12364 Ecole sec Vallée-des-Lacs	Réso 148-17 Aide Album des fmissants 2017-2018	100,00
Chèque # 12365 Fond. Annette Cimon Lebel	Réso 151-17 Aide Fondation Annette Cimon Lebel	100,00
Chèque # 12366 Comité act. La Source	Réso 154-17 Aide Album des fmissants 2017-2018	100,00
Chèque # 12367 Déry télécom	Téléphone (6)	304,05
Chèque # 12368 Shaw Direct	Câble chalet-mai, + 2 décodeurs et manettes	179,34
Chèque # 12369 Hydro-Québec	Électricité (10/13) Voir tableau	4 303,86
Chèque # 12370 Groupe Ultima	Assurances 2017	28 726,00
Chèque # 12371 Ecole Nat. pompiers	Réso 103-17 gestionnaire de formation 2017-2018	1 149,75
Chèque # 12372 Chantal Corbin	Réso 318-16 Conciergerie mai (73, Princ.)	223,30
Chèque # 12373 Micheline Rodrigue	Réso 317-16 Conciergerie mai (75, Princ.)	633,59
Chèque # 12374 Pauline Beaulieu	Réso 88-17 Conciergerie chalet mars (10 j), avril et mai	270,80

Chèque # 12375 Revenu Québec	Remises mai 2017 (eur)	1 613.85
Chèque # 12376 Revenu Canada	Remises mai 2017 (eur)	241.27
Chèque # 12377 Hydro-Québec	Électricité (3/13) Voir tableau	1 111.62
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 23-04-2017 au 20-05-2017	<u>380.65</u>
	Total	<u>41 227.82\$</u>

COMPTES À PAYER

1. APSAM	Réso 106-17 Formation Simfût (4 participants)	383.68
2. Francine Beaulieu	Visa loisir et papeterie	113.13
3. Biologie	Analyse des eaux	464.27
4. Breault Claude	Rencontre Carrefour Jeunesse Emploi, ADVL	61.06
5. Carrefour du Camion	Pièces générale pour Western 2012	19.37
6. Carrefour Jeunesse Emploi	Souper Gala Fonds Jeunesse Témiscouata	20.00
7. Com. Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	Volume « Matière dangereuse Opération »	115.50
8. Crevier	Huile	84.29
9. Dépanneur Chez Carolie	Certificat cadeau nouveau-né Mireille Bernier(Alexis)	100.00
10. Dickner	Réparation laveuse à pression	96.79
11. Électronique Mercier	Service alpha et appel de groupe pour pompiers	683.09
12. Entreprises Boucher et Santerre	Essence	662.81
13. Fond information territoire	Avis de mutation avril (3)	12.00
14. Harold Thibault (Notaire)	Cession des Loists de Lac-des-Aigles	1 000.00
15. Kopilab	Contrat Sharp 773 copies à 0.029	25.78
16. La boutique du plongeur	Analyse d'air accrédité	426.27
17. Lavoie Francis	Déplac. Interventions Saint-Guy, pratique, etc.	86.00
18. Elzéar Lepage	Assemblée RJDJ et Réseau Forêt-Bois-Matériaux	87.30
19. Les Agrès de pêche A.C.P.G Inc.	63 lbs de corde (plage)	165.87
20. Magasin Coop	Chlore, boyau alimentation, boulon	86.32
21. Les Matériaux du Lac	Réso 186-16 Asphalte, tuyauterie, peinture loisir...	1 769.34
22. Municipalité de Biencourt	Intervention 103, Sud du Lac le 12 mai 2017	294.00
23. Municipalité de Squatec	Intervention 103, Sud du Lac le 12 mai 2017	459.08
24. Nettoyeur Christine	Service mai	68.99
25. Nortrax	Couteaux	1 422.81
26. Pétroles JMB	Diesel 4001.0 litres à .9200	4 232.14
27. Pièces d'autos Rimouski	Clé 7/16, filtres, lave-vitre...	266.01
28. Poste Canada	Envoi collectif (4)	132.30
29. R.J.D.T.	Ordures et recyclages (4/10)	4 847.80
30. Sani Express	Papier à main, papier hyg, ultrastruste...	471.12
31. Scie Mécanique L. Ouellet	Boulons pour tracteur à pelouse	14.48
32. Sel Warwick	Réso 21-17 Calcium 1000 KG 15 ballots à 634\$	10 934.12
33. Servitech	Honoraires pour tenue à jour des rôles d'évaluation	5 333.99
34. Surplus général Tardif	Crochet à pointe amovible, boyau à eau, ruban	84.98
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>35 024.69\$</u>


Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claudé Breault, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

- Reçu le 4 mai un dépôt direct de la MRC de 12 095,84 \$ comme redistribution éolien 1er trimestre 2017 et le 10 mai de 10 346,11 pour la 3^e déclaration carrière-sablière 2016.
- Rétourne de 239,31 \$ reçue de la Caisse des Lacs de Témiscouata.
- Lettre de Desjardins entreprises nous informant que le centre Desjardins Entreprises Témiscouata et Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent ont décidé de regrouper leurs activités le nouveau centre Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent deviendra à compter du 1^{er} juin une institution financière d'importance. Aucun changement de folio.
- Lettre du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs nous informant qu'il nous accorde une aide financière de 4 000 \$ pour l'achat de poissons dans le cadre du programme de soutien à l'ensemencement 2017-2018, volet hivernal (même montant que demandé) pour un projet de 6 000 \$ dont 2 000 \$ sera fourni par la municipalité. Mme Élise Paquette nous fera parvenir les conditions liées à cette aide.

5. *Reçu le 18 mai un communiqué : la MRC de Témiscouata se positionne dans le « Circuit électrique du Québec ». Nous sommes fiers d'être l'une des premières MRC au Bas-Saint-Laurent à se doter d'un tel circuit intra régional qui permettra aux citoyens ainsi qu'aux électromobilistes de passage dans notre région de parcourir les routes du Témiscouata avec l'assurance de pouvoir recharger leur véhicule à des endroits stratégiques. Par Guylaine Sirois.*
6. *La RJDI nous informe que les vidanges des installations septiques auront lieu dans les semaines du 2 et 10 octobre. Elle va envoyer un courrier à tous les propriétaires visés 2 semaines avant le début de la période.*
7. *Reçu copie de l'avis gouvernemental du MAMOT transmis à la MRC concernant leur demande d'agrandissement des limites des affectations urbaines des municipalités de Saint-Honoré de Témiscouata et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Les renseignements fournis ne permettent pas de démontrer que les besoins résidentiels justifient l'ouverture du développement d'un nouveau secteur à Saint-Louis du Ha! Ha! et pour St-Honoré demande pour créer une sous-affectation « commerciale autoroutière » afin d'autoriser les services autoroutiers, le MTQ constate qu'une partie de l'affectation empiète dans le tracé projeté de l'autoroute 85.*
- et 8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'IREC**
- Courriel de l'Institut de recherche en économie contemporaine sur l'agriculture et la foresterie dans l'Est du Québec : Matériaux pour préparer l'avenir - Résumé du rapport de recherche. Mercredi, le 14 juin de 13 h 30 à 15 h 30 une conférence de présentation de ce rapport aura lieu à l'Hotel Universef, Salle Rivière-du-Loup A.*
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte qu'un membre du conseil, M. Elzéar Lepage et Mme Danielle Albert, membre de l'Association de développement de Lac-des-Aigles participent à cette rencontre.*
- Le remboursement du déplacement en covoiturage sera fait suite à la présentation d'une feuille justificative.*
- Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
9. *Courriel du CRIC nous informant qu'une consultation publique se tient jusqu'au 28 juin portant sur le nouveau fonds visant à fournir un accès Internet à large bande aux Canadiens habitant dans des régions mal desservies du pays.*
10. *La FQM appelle ses membres à faire preuve de générosité à la suite des terribles inondations en faisant un don à la Croix Rouge au Fonds de secours pour les inondations printanières.*
11. *Information qu'un nouvel indicatif régional sera implanté soit le 367 dans les régions desservies par le 418 et le 581 à compter de novembre 2018.*
12. *Remerciement reçu du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, le centre est heureux de compter sur votre précieux appui.*
13. *Remerciement de la Fondation Annette Cimon Lebel pour notre commande pour leur 22^e édition du tournoi de golf. Votre aide permet à des gens peu fortunés de poursuivre leurs traitements et rendez-vous médicaux reliés à leur cancer.*
14. *Invitation de l'URLS à participer à leur Assemblée extraordinaire et annuelle mercredi, le 7 juin à Rimouski.*
- 7. VACANCES ESTIVALES ET PROCHAINE RÉUNION**
- Le contremaître sera en vacances du 2 au 16 juillet ainsi que du 13 au 26 août.
L'agente administrative du 9 au 22 juillet.
La directrice générale les 8-9-12 et 13 juin. Les 12-13-18-19-20 juillet, une semaine en août et une autre en novembre.*
- La prochaine réunion ordinaire du conseil a été fixée à Lundi, le 10 juillet*
- Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acceptent les vacances tel que mentionné.*

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5206



Maire

DG

168-17 8. FORMATION ÉLECTION

Une formation sur les élections organisée par L'ADMQ aura lieu toute la journée du 13 septembre à Rivière-du-Loup au coût de 304 \$ + 329 \$, matériel et repas inclus.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice-générale et l'agente administrative à suivre cette formation et à leur rembourser les frais de déplacement avec pièces justificatives.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

169-17 9. COLLOQUE DE ZONE

L'ADMQ nous invite à leur Colloque annuel jeudi, le 7 septembre prochain qui aura lieu au Parc du Mont-Citadelle à Saint-Honoré-de-Témiscouata au coût de 60 \$ + 75 \$ repas inclus.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice-générale et l'agence administrative à participer à ce colloque au Mont-Citadelle le 7 septembre prochain et à rembourser les frais de déplacement avec pièces justificatives.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

170-17 10. CARRIÈRE-SABLÈRE

Il manquait des informations pour répondre complètement à la CPTAQ: volume de sol arable,...

L'aide de l'agronome : Mme Lise Dubé (de Squatec) a été nécessaire (référée par Michelle Caron de la MRC). Lettre mesure des volumes, carte de localisation.

La réponse a été postée à la CPTAQ le 30 mai.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Lise Dubé, agronome pour répondre à la CPTAQ concernant le renouvellement de notre BNF.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

171-17 11. SUIVI – PROGRAMMATION TECQ

Un ingénieur doit être engagé pour faire la rédaction des plans et devis pour les enrobés bitumineux des rues de l'Église, Beaulieu et Lepage travaux prévus dans le cadre du programme TECQ.

Offre de service demandée à CIMA

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage la firme CIMA+ pour la Rédaction d'un devis technique pour la fabrication et la pose d'enrobé bitumineux sur les rues Lepage, Beaulieu et de l'Église ainsi que sur les terrains devant les garages municipaux et de la salle municipale pour un montant forfaitaire des honoraires de 2 500 \$ excluant les taxes.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION 12. RÈGLEMENT D'EMPRUNT – AVIS DE MOTION

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller présente l'avis de motion et le projet de règlement, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, décrétant une dépense pour des travaux d'infrastructures soumis dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts.

172-17 13. PROJET PAVILLON

L'entrepreneur retenu M. Sylvain Michaud de Déjélico inc. est venu signer le contrat mardi le 23 mai. Il prévoit terminer les travaux pour le 1^{er} juillet, ou un peu plus tard pour le ciment des salles de bain.

Courriel de Pierre Bossé, Imprimus : Les travaux avancent bien au pavillon.

- EXTRA no 1 3 721,40 + taxes = (4,278.68\$) Dans les toilettes les bas de mur sont pourris. La réparation est de faire un petit mur de béton 10 pouces de haut pour supporter les solives qui ont été coupé pour retirer le pourri. C'était impossible de construire par-dessus. Voir photo pourriture et ceux du début de réparation.

2. Crédit à venir pour utiliser des maximums au lieu d'un faire ventilée.
3. Crédit à venir pour changer la porte de métal demandée pour la nouvelle toilette et remplacer par une porte de bois comme les 2 autres toilettes.
4. Coût supplémentaire à venir pour changer à quelques endroits la laine isolante au toit complètement imbibée d'eau.
5. Coût supplémentaire à l'heure pour retirer la laine mise dans le soffite (blocage de ventilation)

Il y aura un autre crédit à venir pour 2 urinoirs au lieu de trois car manque de place.

Crédit : factières, porte d'acier,..TOTAL DE CRÉDIT DE 1 283 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le coût de ces imprévus ainsi que les crédits.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

173-17 14. EMPLOI ÉTUDIANT – ANIMATEUR (TRICE) JEUX D'ÉTÉ 2017

Le 8 mai l'offre d'emploi pour le poste d'animateur (trice) des jeux d'été 2017, a été envoyé par envoi collectif à toute la population. Les gens avaient jusqu'au 30 mai pour faire parvenir leur C.V.

À cette date, la municipalité a reçu deux (2) candidatures soit celle de Cindy Beaulieu (+ de 16 ans), étudiante au collégial en technique d'intervention en délinquance et celle de Jeffrey Sirois (15 ans).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme animatrice des Jeux d'été au taux horaire de 11,25 \$ par une semaine de 40 heures pendant 7 semaines (tel qu'autorisé par Développement économique Canada) Mme Cindy Beaulieu.

Ratio : 1 animatrice pour 15 enfants présents

Horaire en 2016 : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h et le vendredi fermé en PEM

Pour 2017 : 8 h à 12 h et 13 h à 15 h 30 l'animatrice ½ heure par jour (ménage, programmation activités,...). Peut-être dîner sur place si besoins (1 heure payé)

Pour la période du 26 juin au 12 août 2017. Inscriptions : Lundi le 26 juin de 8 heure à 12 heure,

Une description de tâches lui sera remise : fiche d'inscription, allergies,... à faire compléter pour chaque enfant par leurs parents. Ménage, ...

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

174-17 15. TERRAIN DE JEUX – FORMATION SUR LES CAMPS DE JOUR TARIFICATION, SORTIE, ACHATS, ...

174-17 15.1 FORMATION SUR LES CAMPS DE JOUR

Une formation sur les Camps de jour se donnera les 17-18 juin à la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac quartier Cabano au coût à déterminer selon le nombre d'inscription soit entre 40\$ et 70 \$/personne. 1 heure pour dîner (lunch ou resto).

Cindy est intéressée.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive l'animatrice retenue à la formation donnée à la ville de Témiscouata-sur-le-Lac et lui rembourse les frais de déplacement et de repas sur présentation d'une pièce justificative.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

175-17 15.2 TARIFICATION – JEUX D'ÉTÉ 2017

En 2016 : Tarification Jeux d'été (enfants de la même famille) : 1 enfant 45 \$, 2 enfants 80 \$ et 3 enfants et plus 100 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les mêmes tarifs qu'en 2016 soit à 45 \$ / été pour 1 enfant, à 80 \$ / été pour 2 enfants et à 100 \$ / été pour 3 enfants.

Que l'animatrice perçoive les montants des cotisations, en tienne un registre et les remette à la municipalité pour reçu officiel.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.3 SORTIE

Ce point sera discuté ultérieurement.

176-17

15.4 ACHATS – JEUX D'ÉTÉ 2017 - BUDGET

Achats à faire pour terrain de jeux 2017

1. Jeux de cartes
2. Jeux de société
3. Livres d'Histoire
4. Blocs lego
5. Crayons à tableau
6. Nappes en plastique
7. Peinture à l'eau
8. Étuis
9. Crayons en bois, feutres.....
10. Ciseaux
11. Accessoires de bricolage
12. Poches (Pour jeu de poches)
13. Grosses craies
14. Cahier à colorier
15. Jeux et accessoires pour piscine (pince-nez, ballons, jeu pour aller sous l'eau....)
16. Bac pour laver les pieds avant d'aller dans la piscine
17. Bagues de billard et boules (mini-table)
18. Filet de badminton et Ping pong ??
19. Crème solaire
20. Huile à mouche
21. DVD ?
22. Produits d'entretien pour piscine
23. Billes, dés
24. Pâte à modeler et accessoires
25. Balles de Baseball, gants ?? raquette de badminton

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité fixe un montant de 400 \$ comme budget pour l'achat de jeux matériel de bricolage, ballons... nécessaires aux jeux d'été à être administré par Nadia Castonguay et Cindy Beaulieu.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

177-17

16. TERRAINS DE JEUX – COORDONNATRICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay comme coordonnatrice responsable de la supervision de l'animatrice et adjoint (si engagé), des besoins de matériel, des situations d'urgence et de l'évaluation.

En son absence Mme Francine Beaulieu assurera le suivi.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

178-17

17. LOISIRS – SUIVI ACTIVITÉS, COMITÉ, PERMIS D'ALCOOL, ASSURANCES...

Résolutions des loisirs et procès-verbal de la réunion du 15 mai, reçues le 25 mai par courriel.

Concernant le compte de caisse (nouveaux signataires), Francine mandatée pour annuler CONEST, et TPS-TVQ, permis d'alcool et de cantine non renouvelé par les Loisirs, bâisses du Gymkhana données à la municipalité

Les sujets : continuation des activités, numéro d'entreprise, déclaration de personne morale, documents de Marcelle, casier postal 61 sont reportés à une prochaine réunion du comité des Loisirs.

Assurances : Le chalet des Loisirs est déjà sur nos assurances municipales ainsi que les lumières de patinoire, terrains de jeu. Mais aucun autre bâtiment ni infrastructure. Pour assurer les bandes de

patinoire, la pataugeoire il faut les assurer biens divers (comme on a fait pour les équipements incendie)

Présentement le comité est assuré additionnel et un membre du CA doit être un élu.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue d'assurer le comité comme assuré additionnel.

La pataugeoire, bandes de patinoire, estrades et autres bâtiments seront assurés biens divers.

Montant total d'assurance pour Estrade, Pataugeoire, Bandes de patinoire et petits bâtiments pour un montant de 10 000 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

179-17 18. LOISIRS – LOCATIONS, TRAVAUX À FAIRE

Location : Durant la période des Jeux d'été aucune location de Loisirs ne devrait avoir lieu soit du 26 juin au 12 août.

Travaux :

- Peinture (murs et plafond en haut)
- Ouvrir piscine et voir au respect de ses conditions (chlore,...) à chaque jour
- Vérifier barrière et clôture de la piscine, à réparer?
- Changer réservoir eau (tank à eau chaude)
- Il manque une poignée (locker à l'arrière du comptoir)
- Tie rap poignée (sous-sol)

À l'automne

- Vérifier équipement hockey, à placer comme il faut et jeter ce qui n'est plus bon

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne loue pas les Loisirs pendant les jeux d'été, que M. Doris Dubé soit en charge de l'entretien du terrain de balle et à effectuer les travaux

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

180-17 19. SOCCEER

L'URLS nous a présenté un nouveau programme de soutien financier en loisir 2017-2018 le 11 mai pour des activités qui se dérouleront du mois d'avril au mois de novembre inclusivement.

À la demande du maire, un projet pour l'achat de matériel de soccer a été envoyé à l'URLS pour un montant de 1000 \$ soit 500 \$ par la municipalité et 500 \$ demandé à l'URLS. Une réponse devrait nous parvenir au début juin.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir sa part au projet soumis à l'URLS pour des équipements de soccer soit 500 \$ ou 50 % du projet.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

181-17 20. ARROSAGE DES JARDINIÈRES

M. Fontaine est intéressé à arroser les jardinières encore cette année et accepte le montant de 130 \$ / semaine.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la candidature de M. Normand Fontaine pour arroser les jardinières à 130 \$/semaine du 10 juin au 23 septembre, payable au mois après la réunion de chaque mois.

Que le maire, M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer le contrat avec M. Normand Fontaine.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 182-17 21. BORNE DE RECHARGE
La borne a été commandée et devrait nous être livrée vers le 8 ou 9 juin. Bertfrier et Claude Samson ont été avisé.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Messieurs Bertfrier Beaulieu et Claude Samson à faire l'installation de cette borne.
Monsieur Claude Breauf, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 183-17 22. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LAC-DES-AIGLES (CDL) – DEMANDE MONÉTAIRE ET ASSURANCES
22.1 CDL – DEMANDE MONÉTAIRE
Résolution de demande monétaire de 2 000 \$ à titre de budget de fonctionnement de la nouvelle Corporation de développement de Lac-des-Aigles, dont les membres sont, Danielle Albert, Nadia Sheink, André Bossé, Pierre Bossé, Serge Demers, Elzéar Lepage et Claude Breauf.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un montant de 2 000 \$ comme budget de fonctionnement à la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL).
Monsieur Claude Breauf, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 184-17 22.2 ASSURANCES - CDL
Les membres de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles aimeraient être assuré additionnel sur la police d'assurances de la municipalité.
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'assurer pour erreur et omission au coût d'environ 200 \$ les membres du comité de Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL).
Monsieur Claude Breauf, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 185-17 23.1 APPUI 3 PROJETS
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie les 3 projets présentés au Fonds de développement du territoire (FDT) par la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) soit le projet de Marché public, de bornes (2) d'informations et de plate-forme d'observation.
Que cette copie de cette résolution soit transmise à M. Claude Bourgoin de la MARC, ainsi que les résolutions 186-17, 187-17 et 188-17.
Monsieur Claude Breauf, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 186-17 23.2 DEMANDE MONÉTAIRE – MARCHÉ PUBLIC
Résolution de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) demandant 1 000 \$ pour aider à supporter les deux volets du projet de marché public soit la Fête d'ouverture du 24 juin ainsi que les activités du marché public durant l'été. Un projet de 1 000 \$ dont 800 \$ demandé au FDT et 200 \$ à la municipalité sous forme de main d'œuvre, équipements et sable.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir l'aide à la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) par de la main d'œuvre et de l'équipement municipal ainsi que de fournir du matériel (sable) pour la réalisation de ce projet de Marché public pour une valeur de 200 \$.
Monsieur Claude Breauf, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

187-17

23.3 DEMANDE MONÉTAIRE – BORNES D'INFORMATIONS (2)

Résolution de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) pour un projet de mise en place de bornes d'information verticales de 4' x 6', une à la halte routière et l'autre dans le secteur du quai.

Le coût de chaque borne est de 1 200 \$ et l'installation à 300 \$ par borne pour un projet de 3 000 \$ une demande au FDT de 2 400 \$ et à la municipalité de 600 \$ (soit par main d'œuvre ou machinerie).

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) et fournisse de la main d'œuvre et machinerie pour un total de 600 \$ pour l'installation des bornes d'informations (2).

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

188-17

23.4 DEMANDE MONÉTAIRE – PLATE-FORME D'OBSERVATION

Résolution de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) demandant 600 \$ en main d'œuvre et machinerie pour la mise en place d'une plate-forme d'observation. Le coût de la plate-forme est de 3 000 \$ dont 2 400 \$ demandé au FDT et à la municipalité de 600 \$ (soit par main d'œuvre ou machinerie).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) et fournisse de la main d'œuvre et machinerie pour un total de 600 \$ pour l'installation de la plate-forme d'observation.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

189-17

24. MÉMOET (MIQ) – PLATE-FORME D'OBSERVATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère du transport, de la mobilité durable et de l'électrification des transports l'autorisation d'installer une plate-forme d'observation au belvédère qui sera installée sous la supervision de M. André Bossé, ingénieur du MIQ à la retraite.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

190-17

25. PAVILLON DU LAC – DEMANDE DE LOCATION (24 JUIN ET 4-5 ET 6 AOÛT)

Pour le 24 juin, le kiosque servira à l'activité de Fête du village organisée par le Comité du marché public de Lac-des-Aigles, activités pour tous (tournoi de fers et de pétanques, jeu de volley ball, dégustation de bières sans alcool, et pour les petits : course aux indices, fabrication de savon et maquillage). Hot-dog en vente sur place. Celui-ci a été prêté gratuitement au Comité du marché public.

Les 4-5 et 6 août : Fin de semaine ornithologie au lac des aigles. Organisée par le CDL entre autres Mme Lise Pelletier, MM Doris Dubé, Pierre Bossé. Demandé pour Pavillon et kiosque gratuitement

Horaire : Vendredi le 4 août : Vin d'honneur et mot de bienvenue du maire

Samedi matin très tôt : Café gratuit au Pavillon du lac, Samedi : Déjeuner gratuit entre 8 h et 9 h pour environ 30 personnes (30 x 6.50 \$ + taxes = 224.20 \$ et Samedi soir : Méchoui 15 \$/personne

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de réserver gratuitement le Pavillon pour cette activité les 4-5 et 6 août, activité ouverte au public et de fournir à cette occasion 2 vinières pour le vin d'honneur et qu'elle réserve auprès de la gestionnaire Mme Pauline Beaulieu tous les terrains de camping pour cette activité. Celle-ci avisera M. Pierre Bossé de cette disponibilité des terrains.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

191-17

26. FABRIQUE – DEMANDE COMMANDE POUR SOUPER ET SOIRÉE 17 JUIN (FÊTE DES PÈRES)

La Fabrique organise une soirée country le 17 juin prochain à la Fête des Pères. Souper cipâte suivi d'une soirée country 15 \$/adulte. Enfant moins de 12 ans gratuit. BILLETS en vente au bureau de la fabrique et auprès des marguilliers. Soirée animée par Hélène Bouchard. Lettre de demande pour défrayer une partie des dépenses du souper et invitation à y participer

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide de 100 \$ à la Fabrique pour l'organisation de cette activité du 17 juin.

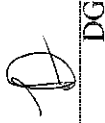
Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5212

CB

Maire



DG

192-17

27. APPUI À POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;
 CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier;
 CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec :

1. À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;
2. À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;
3. À soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

193-17

28. RENOUVELLEMENT ADHÉSION SADC

La SADC vous invite à renouveler votre adhésion et à participer à leur 22^e assemblée générale annuelle Jeudi le 8 juin prochain au club de golf de la Vallée du Témiscouata à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion 2017-2018 à la SADC au coût de 30 \$.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

194-17

29. ANNÉE COLLÉGIALE

Lettre, de M. Guy Raymond, représentant du comité de financement, nous informant que dès la rentrée 2017 le Témiscouata aura son propre Centre d'études collégiales, accompagnée du cahier de sollicitation et d'un document présentant des exemples de contribution possible basées sur un per capita. Pour Lac-des-Aigles si 2 \$/capita pour 1 036 \$, 3 \$ pour 1 554 \$, 4 \$ pour 2 072 \$ ou 5 \$ pour 2 590 \$/année.


Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de contribuer à la campagne de financement du Centre d'études collégiales du Témiscouata pour un per capita de 2 \$ pour l'année scolaire 2017-2018. Elle autorise la directrice générale à émettre le chèque de 1 036 \$ au nom du Centre d'études collégiales du Témiscouata.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5213


Maire

195-17 30. FONDATION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La fondation a comme but de combler les besoins de base des élèves fréquentant les établissements de la CSFL provenant de familles défavorisées et ce, en mettant l'emphase sur leur persévérance scolaire.

Demande de 500 \$ et invitation à participer au défi de la Course du Carton associé pour la 3^e année à la Fondation pour la persévérance scolaire. Dimanche 25 juin à 8 h 30 course sur la piste cyclable du Parc Clair Soleil en direction de la marina du quartier Notre-Dame-du-Lac.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ pour soutenir les objectifs poursuivis de la Fondation pour la persévérance scolaire.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

196-17 31. BOIS D'OEUVRE

ATTENDU QUE l'industrie québécoise exporte annuellement pour près de 9 milliards \$ principalement aux États-Unis et contribue au maintien de milliers d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec;

ATTENDU qu'en 2013, le Québec a adopté un nouveau régime forestier pour répondre aux contraintes commerciales et contrer les conflits avec les États-Unis;

ATTENDU QUE la forêt couvre 87 % du territoire du Témiscouata (50 % en forêt privée et 50 % en forêt publique);

ATTENDU QUE l'industrie forestière et du bois d'œuvre a une importance économique vitale pour nos municipalités et notre population, qu'elle est de plus interreliée à plusieurs autres secteurs d'activités qui en sont tributaires;

ATTENDU QU'on dénombre 26 établissements dans le domaine de l'exploitation forestière employant 394 personnes alors que 20 entreprises de la transformation du bois génèrent 576 emplois, qu'elles sont performantes et qu'elles ont une capacité de transformation supérieure aux volumes disponibles;

ATTENDU QUE 70 % de l'approvisionnement est en forêt privée, que 50 % de la production témiscouatine est destinée au marché américain;

ATTENDU QUE l'imposition d'un droit compensateur de 19,88 % rétroactif de 90 jours imposée par le Département du Commerce des États-Unis sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre représente une menace sérieuse pour la pérennité de notre industrie forestière;

ATTENDU qu'une taxe pour l'anti-dumping se situant autour de 4 à 8 % pourrait s'ajouter en juin prochain;

ATTENDU QUE ce conflit risque de nous plonger dans une crise majeure et d'entraîner des pertes d'emplois de même que des fermetures d'usines;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles dénonce la décision injustifiée du Département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre;

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles salue l'aide du gouvernement provincial avec le programme ESSOR afin de soutenir les entreprises touchées sous forme de garanties de prêts;

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles demande aux instances gouvernementales provinciale et fédérale de faire reconnaître et de défendre le Régime forestier du Québec, de soutenir les entreprises touchées par ce conflit et de conclure un nouvel accord profitable pour le secteur forestier québécois.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

198-17 32. BERCÉ DU CAUCASE

Information fournie par le maire que l'OBVFSJ viendra arroser (avec Roundup) les plants de Berce, ce printemps.

198-17 33. APPUI - PRODUCTEURS DE LAIT

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diaphané au Canada, en

prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles **Demande au gouvernement du Canada** : D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

199-17 34.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Reçu lettre du député M. Jean D'Amour nous octroyant 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM).

Résolution # 18-17 envoyée en janvier demandant 35 000 \$ pour la poursuite et finalisation de la réflexion – amélioration et l'ajout de glissières au chemin du Nord-du-Lac.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie M. Jean D'Amour pour cette subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAARM) et confirme que les travaux se feront sur le Chemin du-Nord-du-Lac, ajout d'éléments de sécurité,...

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

200-17 35.

CHEMIN DES CHALETS

Ce printemps beaucoup d'eau s'est accumulé au chemin des Chalets, remonter le chemin serait une solution.


Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour refauser d'environ 1 pied le chemin des Chalets à l'endroit où la problématique de l'eau se situe.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5215


Maire

DG

201-17 36. PROJET DE LOI No 122

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

Et demande qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

202-17 37. PLAN D'ACTION AGROÉNERGIE COOP DE SOLIDARITÉ

Information sur un projet de la Coopérative de solidarité présenté par M. Jacques Boucher, vente de granules de bois, ...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet « Plan d'action AgroÉnergie COOP de solidarité » présenté par M. Jacques Boucher pour la vente de granules,...

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38 AFFAIRES NOUVELLES

203-17

38.1 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

La Caisse demande une nouvelle résolution pour un montant de 127 588 \$ correspondant au coût total du projet de réfection du Pavillon du lac soumis à PIC150 au lieu de 125 788 \$ (inversion faite).

La municipalité peut emprunter, par résolution, au fonds de roulement pour les travaux au pavillon, pas besoin d'autorisation du MAJOT ni des citoyens. L'emprunt peut être d'un montant maximum de 20 % du budget de l'année en cours. En 2017 996 156 \$ x 20 % = 199 231.20\$.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil décrète l'exécution de travaux de modifications au Pavillon du Lac et pour ces travaux décrète un emprunt temporaire.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses de ces travaux, le conseil est autorisé à emprunter au fonds de roulement.

ARTICLE 3. Le conseil décrète donc un emprunt temporaire au fonds de roulement municipal d'une somme de 127 588 \$ sur une période maximale de 5 ans pour financer une partie de la dépense en immobilisation effectuée.

ARTICLE 4. Attendu que la subvention à venir de PIC150 (50 % des coûts des travaux au net) de ce projet sera affecté au remboursement de cet emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 5. Les intérêts n'excéderont pas 5 % l'an.

ARTICLE 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera imposé et prélevé, annuellement, durant 5 ans, sur les immeubles imposables, construits ou non, situés sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles, une compensation à un taux suffisant pour couvrir les frais.

ARTICLE 7. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

Cette résolution abroge la résolution 159-17.

*Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

204-17

38.2 SITE WEB

À la demande du maire, des informations pour changer le visuel de notre page web ont été prises par Nadia Castonguay auprès de 4 fournisseurs de service. Le moins cher est la compagnie Webetic, qui est déjà l'hébergeur de notre site Web et fournisseur de nos courriels. Le coût serait de 750\$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Nadia Castonguay à entreprendre les démarches avec la compagnie Webetic pour l'amélioration visuelle de notre page web au coût de 750 \$.

*Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

205-17

38.3 ZAP

Suite à l'envoi de la résolution # 113-17 courriel reçu de Michel Fortin du ZAP.

Mme Beaulieu, Nous notons la décision du Conseil de la municipalité de Lac-des-Aigles de mettre fin à l'entente entre elle, la SADC et ZAPBSL. (résolution en pièce jointe).

Nous portons à votre intention les termes du contrat liant la SADC, ZAPBSL et votre municipalité.

Comme convenu au contrat, la SADC paie l'installation et la cotisation de garantie pour les 3 premières années pour aider les municipalités concernées, ce qui représente dans votre cas:

- installation de 691. \$ + taxes le 29 mars 2011
- cotisation 2012 de 60. \$ + taxes
- cotisation 2013 de 150. \$ + taxes
- cotisation 2014 de 150. \$ + taxes

Total TTC = 1197,35 payée par la SADC

Les années suivantes étant à la charge de la municipalité, tel que spécifié à l'entente avec la SADC

- cotisation 2015 de 150. \$ impayé par la municipalité

- cotisation 2016 de 150. \$ impayé par la municipalité

- cotisation 2017 ne s'applique plus, résolution du Conseil municipal du 4 avril 2017

La municipalité peut mettre fin à l'entente par sa résolution du 4 avril, **mais ne peut se soustraire aux paiements dus avant cette date.**

Nous avons relevé à votre dossier les frais suivants: 14 avril 2015 de 120,72 \$ TTC.

Frais de déplacement de notre technicien pour le déplacement de l'équipement sur le toit par un «inconnu»

22 juin 2015 de 103,48 \$ TTC. Frais de déplacement pour une évaluation de service

chalets et pavillon au bord du lac comprenant le remplacement sans frais de l'équipement initial.


Nous souhaitons de votre municipalité s'acquitter de ses responsabilités contractuelles tel que stipulé dans l'entente avec la SADC et ce pour les années 2015 et 2016 ce qui représente la somme de 300.\$ + tx, ainsi que les frais de déplacements et d'évaluation sur place d'une nouvelle installation projetée suite à la manipulation de l'équipement par un «inconnu» pour la somme de 195. \$ + tx. Une facture détaillée de ces sommes vous parviendra dans les minutes qui suivent par courriel.

Une copie conforme de ce courriel est acheminée à M. Serge Ouellet, directeur de la SADC du Témiscouata. Bien à vous.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture # 1023 au montant de 569,12 \$.
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5217


Maire
DG

206-17

38.4 CAMPING SAISONNIER

Demande pour location de terrain de camping pour la saison soit du mois de mai (Fête des Patriotes) au mois d'octobre (Action de Grâce) pour un employé de Multicèdre. Demande reçue de Josée Sirois.

Le coût par nuit est de 20,50 \$ + taxes soit 23,57 \$ pour 7 nuits spécial de 6 nuits à 141,42 \$ taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer saisonnier au coût de 1 000 \$.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

207-17

38.5 APPUI PROJET NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Le Club de l'Âge d'or L'Aire de l'Envol de Lac-des-Aigles soumettra un projet d'achats de tables, chaises et système de sonorisation dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que l'organisme « Le Club de l'Âge d'or L'Aire de l'Envol » présente le projet d'amélioration de l'ameublement dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » soit pour l'achat de mobilier (tables et chaises), et système de sonorisation et qu'elle consent à ce que des travaux soient entrepris dans ses locaux

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet et confirme sa participation financière de 50 % du coût du projet pour un maximum de 10 000 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles certifie au Club de l'Âge d'or L'Aire de l'Envol qu'elle renouvelle l'entente du prêt du local au sous-sol de l'édifice municipal pour une période de 5 ans soit jusqu'au 5 juin 2021.

Le club est responsable du ménage de ce local, d'abaisser le chauffage et de sortir leurs déchets et leur recyclage.

Et mandate le maire pour répondre à tout besoin formulé par le Club.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu pour s'occuper du suivi.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38.6 MAISON DES JEUNES – LAVÉ-AUTO

Le 2 juin 2017, Membres du conseil municipal de Lac-des-Aigles, Je vous écris aujourd'hui pour vous demander l'autorisation d'utiliser la cour entre la caisse et l'édifice municipal et un boyau d'arrosage ainsi que l'eau courante pour réaliser un lave-auto. Comme vous le savez, en tant qu'organisme communautaire, il est toujours difficile de subvenir à nos besoins et donc, il est impératif d'organiser des activités de financement. Nous sollicitons donc votre générosité. Durant cette journée, nous prévoyons également vendre des hot-dogs et mettre de la musique pour l'ambiance !!!! Nous aurons également une jeune qui maquillera les enfants.

Donc, nos besoins sont : - Boyau d'arrosage et eau courante;

- Accès à l'édifice municipal (seulement pour nous)
- Table pour mettre à l'extérieur (une pour les hot-dogs et une pour la maquilleuse;
- Quelques chaises.
- Poubelles

Nous fournissons : - Tout ce qu'il faut pour faire les hot-dogs ; Le BBQ ; Le savon, guenilles et chaudières ; Fil d'extension et barre de son pour la musique.
Nous nous engageons à respecter les lieux et à remettre la cour comme nous l'avons eu. L'événement se tiendrait donc, samedi le 10 juin 2017 de 11h à 15h et sera annulé s'il y a de la pluie. Nous vous remercions déjà pour votre générosité !!

Véronique Ouellet (Coordonnatrice) et tous les jeunes de « La piôte »

*** La salle étant louée le 10 juin, la Maison des Jeunes choisira une date ultérieure.**

5218


Maire

208-17

38.7 RÉSEAU DE MARCHEURS

Reçu information qu'un nouveau réseau de marcheurs s'organisait étant donné que le tracé du Chemin de St-Rémi s'arrête avant nos villages.

Le maire a envoyé un courriel à Mme Lachance : alachance@soper-rimouski.ca

« Je crois sincèrement que la municipalité de Lac-des-Aigles a toujours de l'intérêt pour un réseau de marcheurs.

Depuis le début nous avons investi temps et argent pour le développement du chemin de St-Rémi et nous sommes prêt à continuer.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de notre réunion régulière du 5 juin.

Nous n'étions point informer des démarches actuelles autant à l'ouest qu'à l'est du Bas-Saint-Laurent, donc nous ne pouvions pas émettre d'opinion. »

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe Mme Lachance de la SOPEER (Développement économique Rimouski) de son intérêt à participer à un réseau de marcheurs.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

209-17

38.8 OPTIMISTES - ACTIVITÉ À VÉLO

Mme Véronique Bouchard, présidente du Club Optimiste est présente et fait une demande d'aide pour l'achat d'une bicyclette pour leur activité à vélo qui aura lieu le 24 juin de 10h à 11h. Elle demande aussi le local des loisirs.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement le local des Loisirs aux Optimistes (le ménage doit être fait) et qu'elle fournisse un don de 200 \$ pour l'achat d'une bicyclette qui sera tiré lors de cette activité.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38.9 AGA – 13 JUIN - MDI

M. Roger Dubé nous informe que l'AGA de la Maison des Jeunes La Piôle aura lieu mardi, le 13 juin.

Il nous informe aussi qu'il quittera le conseil d'administration alors la municipalité après les élections municipales devra renommer un conseiller pour siéger sur ce conseil d'administration (obligation de nos assurances).

210-17

38.10 MAISON DES JEUNES – TABLE À PIQUE-NIQUE

Demande pour que la municipalité fournisse une table à pique-nique pour la Maison des Jeunes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de donner une table à pique-nique à la Maison des Jeunes à être installée à la sortie de leur local.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

211-17

38.11 FOSSÉ

Fossé chez Yannick Blier


Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un retour auprès du Ministère des Transports concernant le fossé situé entre les propriétés du 118 et du 120, rue Principale et demande une cavette (70 pieds), que la municipalité informe le ministère qu'elle pourrait procéder à son installation.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5219


Maire

DG

38.12 CHAUFFAGE

Prix fourni par Claude Samson pour 4 éléments de chauffage pour le Pavillon
Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Samson électrique pour 4 éléments de chauffage et leur installation pour environ coût et installation 2 800 \$ + taxes.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38.13 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DES LACS – QUOTE-PART

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la quote-part 2017 de 2 590 \$ à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des remorques à bateaux se stationnent juste sur le débarcadère, l'installation d'une pancarte d'interdiction pourrait être faite.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

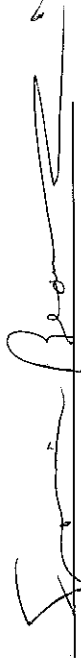
À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Claude Breault

Maire


Francine Beaulieu

Directrice générale